

Objet : Journée européenne des langues

Réseaux : tous

Niveaux et services : tous

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement subventionné ;
- Aux chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeurs des Centres P.M.S. – I.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux fonctionnaires généraux et Chefs de service des Administrations et Directions générales du Ministère de la Communauté française.

Pour information :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Secrétaire général
Signataire (s) : Henry INGBERG
Gestionnaires : Gilbert DE SAMBLANC
Personnes-ressources : J. KAISIN

Mots-clés : JEL

Nombre de pages : 2

texte :

- annexes :

Téléphone pour duplicata : 02/413.22.55

Le 26 septembre 2004, la Journée européenne des langues sera à nouveau célébrée dans toute l'Europe afin de fêter la diversité linguistique et pour promouvoir l'apprentissage des langues.

L'Europe possède un véritable trésor linguistique. Les langues se comptent par centaines - langues européennes ou langues parlées par les citoyens originaires d'autres continents.

Cette ressource importante doit être reconnue, utilisée et entretenue.

L'apprentissage des langues présente des avantages pour tout le monde et à tout âge.

Apprendre les langues des autres peuples est aussi une façon de mieux nous comprendre les uns les autres et de dépasser nos différences culturelles.

Il ne s'est jamais présenté autant d'occasions de travailler et d'étudier dans les différents pays européens, mais le manque de connaissances linguistiques empêche bon nombre de personnes de saisir ces opportunités. Du fait de la mondialisation et des structures des grandes entreprises internationales, les compétences en langues étrangères sont de plus en plus indispensables aux citoyens pour travailler dans leur propre pays.

Il importe qu'en ce début d'année scolaire, les professeurs de langues insistent sur le fait que tout le monde peut apprendre les langues et atteindre un certain niveau de compétence et qu'aucune langue n'est intrinsèquement plus difficile à apprendre qu'une autre. L'attention des élèves doit être attirée sur les nombreuses possibilités qui leur sont offertes dans notre pays pour apprendre une langue étrangère. Outre les cours de langues, bien sûr, il convient de rappeler les plus importantes : échanges avec des élèves des autres communautés linguistiques, séjours dans ces communautés, la presse en langue étrangère, la télévision.

Je tiens à rappeler que la Communauté française a élaboré deux portfolios européens des langues : *Mon premier portfolio*, destiné aux élèves du troisième degré de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire et un *Portfolio de l'enseignement secondaire*, destiné aux élèves des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

Le Portfolio est un outil qui, bien valorisé, est susceptible de dynamiser l'apprentissage des langues étrangères. En effet, grâce à un cadre de réflexion très concret, il aide l'élève à prendre conscience du sens de son apprentissage, des démarches proposées et de sa progression. En prenant en compte toutes les langues apprises et les cultures abordées, en faisant réfléchir sur les diverses manières, y compris non scolaires, d'apprendre des langues, il ambitionne de créer une culture du multilinguisme qui répond aux objectifs de notre enseignement des langues.

Puisse cette *Journée européenne des langues* créer une dynamique qui se concrétise par des actions en faveur de l'apprentissage des langues tout au long de l'année.

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG